



Point Presse du Conseil d'Etat

11 janvier 2006

La version Internet fait foi

M. Pierre-François Unger, Président du Conseil d'Etat

M. Robert Hensler, Chancelier d'Etat



Sommaire

11 janvier 2006

Genève internationale.....	3
Présentation des vœux du Corps consulaire aux autorités genevoises.....	3
Genève fera la promotion, lors du prochain World Economic Forum, d'une manifestation liée à la sécurité dans les nouvelles technologies.....	3
Genève	4
Hommage rendu à M. Bernard Annen, ancien président du Grand Conseil	4
Initiative « Fumée passive et santé » : le Conseil d'Etat est favorable à un contre-projet	5
Haute école de santé : crédit d'investissement de 375'000 francs pour de nouveaux équipements	5
Modification de limites de zones à Collonge-Bellerive pour permettre la construction d'une quarantaine de logements.....	6
Chêne-Bougeries – Les Grangettes : modification de limites de zones en vue de la construction d'un centre hospitalier	7
Mise en œuvre d'une politique cantonale coordonnée pour la préformation des non-francophones....	7
Extension de l'avenant salarial 2006 pour la convention collective cantonale cadre dans le commerce de détail.....	8
Tram Cornavin – Meyrin – CERN : le premier coup de pioche sera donné la semaine prochaine	8
Trois zones de protection de puits de captage d'eau potable adoptées	9
Le Conseil d'Etat réaffirme son opposition à l'usage des pistolets à électrochocs lors de rapatriements d'étrangers par la contrainte	10
Répartition des bénéfices de la Loterie romande revenant au canton de Genève.....	10
Approbation du budget 2006 de l'Aéroport international de Genève.....	11
Validation de l'élection tacite des juges prud'hommes	11
Nominations.....	12
Agenda des invitations à la presse	14



Genève internationale

11 janvier 2006

Présentation des vœux du Corps consulaire aux autorités genevoises

Conformément à la tradition, les autorités genevoises – Conseil d'Etat in corpore, président du Grand Conseil, maire de la Ville – ont reçu le Corps consulaire. Le doyen, M. Paolo Massa, consul général d'Italie, a présenté les vœux des représentantes et représentants des communautés étrangères présentes à Genève. Il a relevé, à cette occasion, l'importance et la qualité de la collaboration entre les autorités consulaires et les autorités genevoises ainsi que l'hospitalité chaleureuse de ces dernières. Le président du Conseil d'Etat a souligné, pour sa part, le rôle des autorités consulaires dans l'intégration des personnes de toutes nationalités dans la Cité et la promotion de la Genève internationale dans le monde.

Genève fera la promotion, lors du prochain World Economic Forum, d'une manifestation liée à la sécurité dans les nouvelles technologies

Dans le souci de maintenir des grandes manifestations internationales à l'agenda de Geneva Palexpo, le Conseil d'Etat souhaite y encourager l'organisation d'un événement international sur le thème de la sécurité dans les nouvelles technologies.

Les grandes lignes du projet genevois seront présentées à l'occasion d'une table ronde organisée à Davos, en marge de la réunion annuelle du World Economic Forum (WEF) qui se déroulera du 25 au 29 janvier 2006. Le Conseil d'Etat entend, d'une part, profiter d'une opportunité promotionnelle exceptionnelle auprès des plus importants décideurs réunis à l'occasion du WEF et, d'autre part, évaluer l'intérêt suscité par un tel projet et en affiner les contours.

Le canton de Genève sera représenté à Davos par le président du Conseil d'Etat, Monsieur Pierre-François Unger.

Pour toute information complémentaire : M. Jean-Charles Magnin, directeur des Affaires économiques, DES, ☎ 022 327 28 06.

Genève

11 janvier 2006

Hommage rendu à M. Bernard Annen, ancien président du Grand Conseil



Le Conseil d'Etat a fait part de son immense tristesse suite au décès de M. **Bernard Annen**, ancien président du Grand Conseil, dans un courrier adressé à sa compagne. Les drapeaux ont été mis en berne à l'Hôtel de Ville mercredi, jour des obsèques.

Bernard Annen a profondément marqué le parlement genevois lors des cinq législatures durant lesquelles il y a siégé dans les rangs du Parti libéral. Sa contribution a été déterminante notamment en sa qualité de président de la commission des travaux, de l'économie et surtout de la commission des finances. La carrière parlementaire de M. Annen a culminé en 2002 par une brillante élection à la présidence du Grand Conseil. Son année de présidence a notamment été marquée par une vibrante allocution lors de la prestation de serment du Conseil d'Etat en décembre 2001, par l'inauguration du vote électronique au parlement et par un soutien renforcé aux commissions parlementaires.

Au-delà des clivages et des débats idéologiques, M. Annen s'est toujours montré soucieux des autres, tissant de forts liens d'amitié avec ses amis comme avec ses adversaires politiques, mettant ainsi en valeur ses grandes qualités humaines.

Initiative « Fumée passive et santé » : le Conseil d'Etat est favorable à un contre-projet

Le Conseil d'Etat a adopté son rapport au Grand Conseil sur la validité et la prise en considération de l'initiative populaire cantonale « Fumée passive et santé » (IN 129). Il invite le parlement à la rejeter et à lui opposer un contre-projet direct. Lancée le 4 mai 2005, l'IN 129 a été déposée à la Chancellerie d'Etat le 6 juillet 2005 munie de 20'230 signatures. Le Conseil d'Etat a constaté son aboutissement le 12 octobre 2005. Le Grand Conseil devra traiter cet objet en débat de préconsultation lors de sa session des 26 et 27 janvier 2006.

L'IN 129 demande l'interdiction de fumer dans tous les lieux fermés publics et accessibles au public, sans exception. Pour le Conseil d'Etat, le tabagisme actif et passif constitue l'un des principaux problèmes de santé publique. Depuis plus de dix ans, il a fait de la lutte contre ce fléau une de ses priorités. D'importants progrès restent toutefois à accomplir, particulièrement au niveau du tabagisme passif, dont les dangers ont jusqu'à peu été largement sous-estimés.

Le gouvernement soutient donc la philosophie poursuivie par l'IN 129. Néanmoins, sa portée trop large et ne permettant aucune exception pourrait s'avérer problématique. Cela serait notamment le cas lorsque des lieux publics sont aussi des lieux de vie où l'autonomie du fumeur est fortement limitée (milieux carcéraux, institutions psychiatriques, centres de réadaptation, etc.), mais également pour les quelques commerces spécialisés dans les produits du tabac, dont la clientèle vient expressément pour ceux-ci. En termes de proportionnalité et d'opportunité, le Conseil d'Etat estime donc nécessaire de prévoir des exceptions.

C'est pourquoi le gouvernement propose au Grand Conseil d'élaborer un contre-projet direct qui aurait pour but de prendre en considération les cas particuliers où ne s'appliquerait pas l'interdiction de fumer prévue par l'IN 129.

Pour toute information complémentaire : M. Jean Simos, directeur adjoint, Direction générale de la santé, DES, ☎ 022 839 98 30.

Haute école de santé : crédit d'investissement de 375'000 francs pour de nouveaux équipements

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 375'000 francs destiné à l'acquisition de matériel informatique et de mobilier pour les deux sites de la Haute école de santé (HEdS). Ces équipements concernent les filières des physiothérapeutes, diététicien-ne-s et technicien-ne-s en radiologie médicale.



La Haute école de santé, créée en octobre 2004, déploie ses filières de formation sur deux sites. Le premier est situé au n° 47 de l'**avenue de Champel** (Ville de Genève, photo de gauche). Le second se trouve au n° 25 de la **rue**



des Caroubiers à Carouge (photo de droite) et a été récemment transformé pour accueillir les locaux de la HEdS. Le projet de loi va permettre d'équiper le bâtiment récemment transformé à la rue des Caroubiers pour les filières de formation des physiothérapeutes et des diététicien-ne-s, de même que le bâtiment de l'avenue de Champel qui abrite les filières des technicien-ne-s en radiologie médicale.

Pour toute information complémentaire : M. Bernard Schaffer, directeur adjoint, Haute école de santé, DIP, ☎ 022 388 56 49.

Modification de limites de zones à Collonge-Bellerive pour permettre la construction d'une quarantaine de logements



Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil un projet de loi modifiant des limites de zones sur le territoire de la commune de Collonge-Bellerive (www.collonge-bellerive.ch). Le périmètre, situé le long de la route de Thonon à l'entrée du village de Vézenaz, est constitué principalement de deux parcelles représentant environ 3'000 m² et appartenant à des propriétaires privés. Compris entre une zone de développement 4A (destinée aux maisons d'habitation comportant en principe plusieurs logements) au nord et une zone de développement 4B (applicable aux villages et aux hameaux de la campagne genevoise) au sud, ces terrains sont sis en zone 5 (villas).

Ce projet fait suite à une demande de renseignements visant la construction de plusieurs bâtiments d'habitation abritant une quarantaine de logements. Le projet de plan localisé de quartier mis parallèlement en procédure précise les objectifs de ce projet de modification des limites de zones. Il est proposé la création d'une zone de développement 4B sur les deux parcelles précitées ainsi que sur un segment de la route cantonale, en concordance avec la zone de développement 4A existante.

Soumis à l'enquête publique du 5 septembre au 4 octobre 2005, ce projet a suscité quelques remarques de la part du voisinage. Le Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive, dans sa délibération du 14 novembre 2005, a donné un préavis favorable au présent projet de modification des limites de zones et au projet de plan localisé de quartier.

Pour toute information complémentaire : Mme Bojana Vasiljevic Menoud, directrice adjointe, Direction de l'aménagement du territoire, DT, ☎ 022 327 45 31.

Chêne-Bougeries – Les Grangettes : modification de limites de zones en vue de la construction d'un centre hospitalier

Le gouvernement a transmis au Grand Conseil un projet de loi modifiant des limites de zones sur le territoire de la commune de Chêne-Bougeries (www.chene-bougeries.ch) au lieu-dit « Les Grangettes », sur un périmètre situé entre la route de Chêne et la **clinique des Grangettes**. L'espace concerné est constitué d'une dizaine de parcelles représentant au total environ 5'500 m². Ces terrains, pour moitié propriété de la clinique, sont sis en zone 5 (villas).



Ce projet de déclassement vise à permettre, sur trois des dix parcelles situées au bord de la route de Chênes, la création d'un centre hospitalier destiné aux urgences pédiatriques de la clinique des Grangettes et un parking de surface. Il est ainsi proposé de créer une zone de développement 4A affectée à un établissement hospitalier (la zone 4A est destinée aux maisons d'habitation comportant en principe plusieurs logements mais des activités peuvent y être autorisées) sur les deux parcelles du futur centre d'urgences médicales, et une zone de développement 4A ordinaire sur le solde (comprenant la parcelle devant accueillir le parking). En procédure parallèle, un plan localisé de quartier précise l'aménagement du secteur visé par le présent projet de modification des limites de zones.

Dans sa délibération du 10 novembre 2005, le Conseil municipal de la commune de Chêne-Bougeries a donné un préavis favorable au présent projet de modification des limites de zones ainsi qu'au projet de plan localisé de quartier.

Pour toute information complémentaire : Mme Bojana Vasiljevic Menoud, directrice adjointe, Direction de l'aménagement du territoire, DT, ☎ 022 327 45 31.

Mise en œuvre d'une politique cantonale coordonnée pour la préformation des non-francophones

Le Conseil d'Etat a décidé de constituer un groupe de travail interdépartemental sur la problématique de la préformation des non-francophones à risque d'exclusion et a chargé les trois départements concernés (Département de l'instruction publique, Département des institutions, Département de la solidarité et de l'emploi) de le constituer. Cette décision fait suite au rapport de la Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) du 7 septembre 2005. Ce rapport avait en effet mis en évidence le manque de structuration, de coordination et de visibilité de la politique de l'Etat en matière de subventions d'offres de préformation des personnes non-francophones. Pour y remédier, la CEPP préconise d'apporter plus de cohérence, de structure et de visibilité à l'ensemble des actions de préformation subventionnées par des fonds publics et d'en améliorer l'accès aux bénéficiaires.

La mission du groupe interdépartemental sera notamment de mettre en place des outils de suivi et de contrôle des préformations subventionnées : catalogage de l'offre de préformations, liaison des subventions à des objectifs, établissement de critères de sélection des organismes de formation,



évaluation de l'impact des formations. Un rapport devra être rendu au Conseil d'Etat d'ici le mois de janvier 2007.

Le gouvernement invite également l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) à développer la fonction de conseil et d'orientation des personnes non-francophones nécessitant une préformation. Il souhaite que l'OFPC mette à disposition du public une information exhaustive sur l'offre existante à Genève, en partenariat avec le Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme, afin de s'assurer de la prise en compte des notions d'égalité entre les genres.

Pour toute information complémentaire : M. Grégoire Evéquoz, directeur général, Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), DIP, ☎ 022 388 44 25.

Extension de l'avenant salarial 2006 pour la convention collective cantonale cadre dans le commerce de détail

Le Conseil d'Etat a décidé d'étendre les nouveaux barèmes salariaux de la convention collective cantonale de travail (CCT) cadre dans le commerce de détail. Cette extension court jusqu'à l'échéance de la CCT, soit jusqu'au 31 décembre 2006. Par cette extension, le gouvernement répond à la demande des partenaires sociaux et souhaite contribuer à renforcer la paix sociale au sein de cet important secteur. Cette décision permettra d'assurer des conditions de travail minimales uniformes pour l'ensemble des travailleurs de la branche, renforçant ainsi leur protection sociale. Du point de vue patronal, elle renforce également la loyauté en matière de concurrence, celle-ci ne pourra ainsi pas s'exercer au travers de la sous enchère salariale.

Sur un plan formel, l'arrêté du Conseil d'Etat doit encore être approuvé par le Département fédéral de l'économie avant de pouvoir entrer en vigueur, au plus tôt le 1^{er} février 2006.

Pour toute information complémentaire : M. Christian Goumaz, secrétaire général, DSE, ☎ 022 327 28 01.

Tram Cornavin – Meyrin – CERN : le premier coup de pioche sera donné la semaine prochaine

Les travaux du tram Cornavin-Meyrin-Cern (TCMC) débuteront à Cornavin le 16 janvier 2006. La mise en service du premier tronçon de cette nouvelle ligne, long de presque 3 kms et demi jusqu'aux Avanchets, est planifiée pour décembre 2007.

Le Conseil d'Etat se félicite de la décision rendue le 19 décembre dernier par la Commission fédérale de recours en matière d'infrastructures et d'environnement, qui a levé l'effet suspensif des ultimes recours de deux riverains contre l'autorisation de construire délivrée pour la ligne du TCMC. Certaines modifications doivent toutefois être apportées au projet initial dans le secteur de Vieusseux.

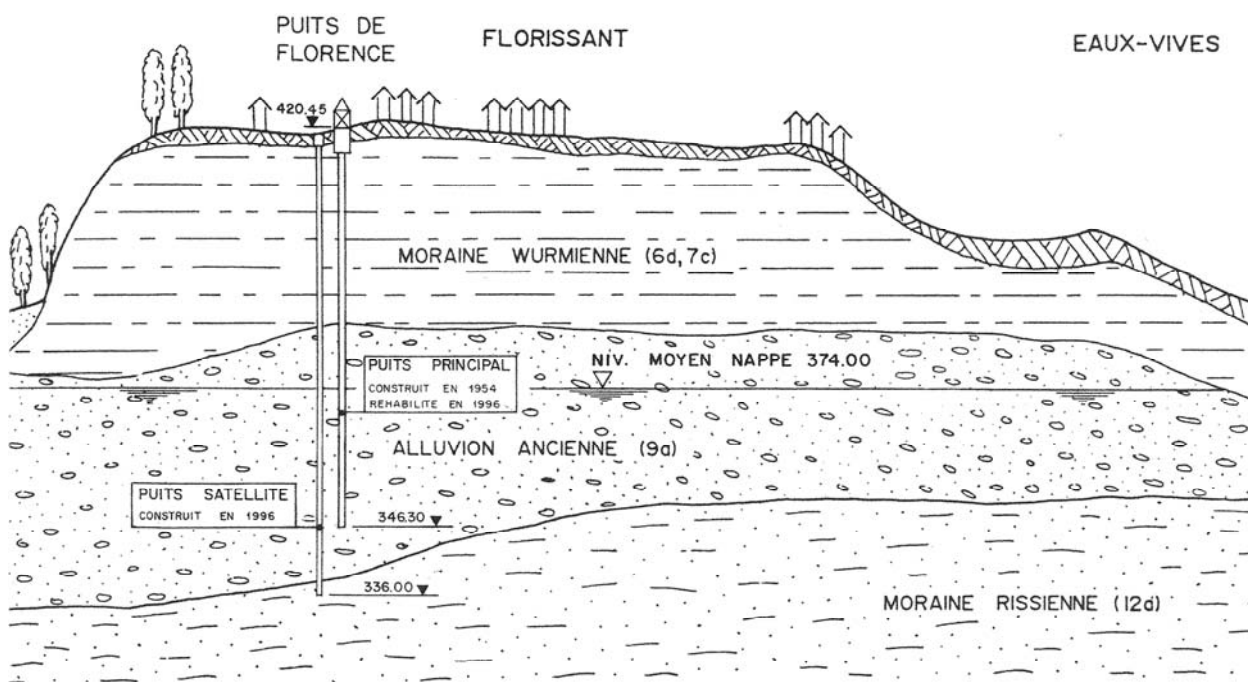
Un dispositif d'information permanente des riverains a été mis en place sur le modèle de celui pratiqué lors des chantiers précédents des nouvelles lignes de tram Nations et Acacias. Les informations générales sur l'extension du réseau de tram peuvent être consultées sur le site www.way-tram.ch.

Cette nouvelle étape du réseau de tram permet de concrétiser l'un des engagements prioritaires du gouvernement, à savoir l'aménagement de la région dans le respect des besoins de la population de l'agglomération transfrontalière en conformité avec les principes du développement durable.

Pour toute information complémentaire : Mme Emmanuelle Leuliet, cheffe de projet tramway, Aménagement du territoire, DT, ☎ 022 327 49 72.

Trois zones de protection de puits de captage d'eau potable adoptées

Le Conseil d'Etat a approuvé les arrêtés relatifs aux zones de protection des puits de captage d'eau potable de Bertrand, du Velours et de **La Florence** situés en Ville de Genève dans le quartier de Champel-Malagnou, exploités par les Services industriels de Genève (SIG).



L'adoption de ces zones de protection répond à une exigence légale fédérale et permet d'assurer la protection des ressources en eau destinées à la fourniture en eau potable. Ainsi, conformément à la loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux (LEaux) et à l'annexe 4 de l'ordonnance du 28 octobre 1998 sur la protection des eaux (OEaux), les cantons sont chargés de délimiter des zones de protection autour des captages des eaux souterraines qui sont d'intérêt public.



Les instructions pratiques pour la détermination des secteurs de protection des eaux, des zones et des périmètres de protection des eaux souterraines publiées par l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) ayant été mises à jour en 2004 pour être conforme avec l'OEaux, il a été nécessaire d'attendre ces nouvelles dispositions pour délimiter et valider les zones de protection de ces puits.

Pour toute information complémentaire : M. Gabriel de los Cobos, hydrogéologue, Service cantonal de géologie, DT, ☎ 022 327 55 08.

Le Conseil d'Etat réaffirme son opposition à l'usage des pistolets à électrochocs lors de rapatriements d'étrangers par la contrainte

Dans une réponse adressée au Conseil administratif de la Ville de Genève qui lui avait transmis le texte d'une résolution adoptée par le Conseil municipal, intitulée « Non à l'usage des pistolets à électrochocs en Suisse », le Conseil d'Etat rappelle qu'il s'est fermement opposé à l'inscription des appareils à électrochocs sur la liste des moyens de contrainte dont l'usage était autorisé, dans le cadre de la procédure de consultation sur le projet de loi fédérale sur l'usage de la contrainte dans les domaines du droit des étrangers et des transports ordonnés par une autorité fédérale (LusC).

La détermination genevoise, partagée par cinq autres cantons, par la majorité des partis politiques et par de nombreuses organisations actives dans le domaine des droits humains, a finalement été suivie par le Conseil fédéral qui a pris la décision de retirer la disposition en cause de son projet de loi en octobre dernier.

Pour toute information complémentaire : M. Bernard Gut, secrétaire général, DI, ☎ 022 327 20 05.

Répartition des bénéfices de la Loterie romande revenant au canton de Genève

Le Conseil d'Etat a donné son aval aux propositions d'attribution formulées par l'organe genevois de répartition des bénéfices de la Loterie romande lors de sa cinquième et dernière séance de l'année 2005, libérant ainsi un montant de 5,504 millions de francs pour des institutions locales de bienfaisance et d'utilité publique.

La liste des bénéficiaires fera l'objet d'une publication dans une prochaine édition de la Feuille d'Avis Officielle (FAO). Pour l'année 2005, le montant total attribué à ce titre s'est élevé à 19'835'727 francs.

Pour toute information complémentaire : M. Jean-Pierre Rageth, président de l'organe genevois de répartition des bénéfices de la Loterie romande, DSE, ☎ 022 839 98 53.

Approbation du budget 2006 de l'Aéroport international de Genève



Le Conseil d'Etat a approuvé le budget 2006 de l'Aéroport international de Genève (AIG) (www.gva.ch), adopté le 2 décembre dernier par son Conseil d'administration. Sur la base des hypothèses de trafic retenues, l'année 2006 engendrera un résultat de l'ordre de 22,4 millions de francs. Le chiffre d'affaires devrait progresser à nouveau pour dépasser les 245 millions de francs. La croissance proviendra exclusivement des recettes aéronautiques, car les revenus extra aéronautiques seront pénalisés par des travaux importants dans le parking P1 (réfection de deux étages en 2006). Quant aux investissements prévus, ils atteindront 58 millions de francs.

*Pour toute information complémentaire: M. Christian Goumaz, secrétaire général, DSE,
☎ 022 327 28 01.*

Validation de l'élection tacite des juges prud'hommes

Le Conseil d'Etat a constaté les résultats de l'élection tacite de 378 juges prud'hommes et fixé au 27 février 2006 la date de leur prestation de serment au Victoria Hall. La liste complète des nouveaux élus sera publiée dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du vendredi 13 janvier 2006 ainsi que sur le site Internet de l'Etat.

La juridiction des prud'hommes permet d'arbitrer les litiges entre employés et employeurs. Les prud'hommes forment cinq groupes professionnels comprenant un nombre égal d'employeurs et de salariés, élus tous les six ans.

Si le nombre de candidats inscrits pour un groupe ne dépasse pas le nombre de sièges à pourvoir, le Conseil d'Etat proclame ces candidats élus sans scrutin. Dans le cas contraire, les juges prud'hommes sont élus par le Grand Conseil à l'issue de deux de tours de scrutin. Si les candidatures n'obtiennent pas les deux tiers des voix au Grand Conseil après deux tours, une élection complémentaire est organisée. Employeurs et employés de chaque groupe professionnel élisent alors séparément leurs juges prud'hommes, selon un scrutin de liste à la majorité relative. Depuis l'année 2000, les étrangers peuvent également être élus au sein de cette juridiction.

*Pour toute information complémentaire : M. Patrick Ascheri, chef du Service des votations et élections,
DI, ☎ 022 327 87 01.*

Nominations

11 janvier 2006

Un nouveau directeur pour l'Office cantonal des personnes âgées



Le Conseil d'Etat a nommé M. **Claude Auer**, dès le 12 janvier 2006, à la direction de l'Office cantonal des personnes âgées (OCA). M. Auer succède ainsi à Mme Silvia Bono, qui a choisi de prendre une retraite partielle après de nombreuses années d'activité au service de l'Etat de Genève. Le Conseil d'Etat tient ici à lui exprimer toute sa reconnaissance pour son engagement.

Âgé de 39 ans, titulaire du brevet d'avocat et ayant exercé ces dix dernières années des fonctions importantes au sein de l'administration publique genevoise, le nouveau directeur de l'OCA réunit toutes les qualités requises pour assumer ses nouvelles responsabilités. Il pourra en effet s'appuyer sur sa large expérience professionnelle, qu'il a notamment acquise en réorganisant les Offices des poursuites et faillites (OPF) et en tant que directeur général de l'Office du personnel de l'Etat de Genève.

Il reviendra à M. Auer de mener à bien les nombreuses tâches qui incombent à l'OCA, parmi lesquelles le versement des prestations complémentaires à l'assurance vieillesse et survivants (AVS) et à l'assurance invalidité (AI), le contrôle des conditions de subventionnement des établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées (EMS) et celui des établissements pour personnes handicapées (EPH). M. Auer aura également pour mission de définir, grâce à une vision stratégique et prospective, l'avenir de l'OCA dans le nouveau Département de la solidarité et de l'emploi (DSE).

Pour toute information complémentaire : Mme Anja Wyden, directrice adjointe, Direction générale de l'action sociale, DSE, ☎ 022 839 98 08.

Nomination de l'adjointe au délégué à la promotion économique

Le Conseil d'Etat a nommé Mme **Catherine Lalive d'Epinay** au poste d'adjointe au délégué à la promotion économique, au sein du Département de l'économie et de la santé. Elle succède à M. Philippe Meyer, démissionnaire.



Née en 1970, de nationalité suisse, Mme Lalive d'Epinay est titulaire d'une licence ès sciences économiques de l'Université de Genève. Elle a ensuite notamment étudié à l'Université de Zurich (programme de formation continue en santé publique) et à l'Université de Californie à Berkeley où elle a obtenu un certificat en marketing et suivi une formation dans le secteur du « business » des biotechnologies.

Mme Lalive d'Epinay a occupé d'importantes fonctions au sein d'entreprises d'envergure internationale à Genève, notamment dans les domaines du marketing, de la communication et de la promotion des ventes. Elle entrera en fonction le 1^{er} février 2006.

Cette nomination s'inscrit dans la politique de promotion des femmes au sein de l'administration cantonale voulue par le Conseil d'Etat.



Agenda des invitations à la presse

11 janvier 2006

Sous réserve de modifications

DATE	SUJET	LIEU	DPT	CONTACT
12 janvier 12h00	BioData 2006	Salle des Fiefs 2, rue de l'Hôtel-de-Ville	DES	Robert Kuster ☎ 022 327 29 06
19 janvier 17h00	Signature du contrat de rivière transfrontalier du Sud-ouest lémanique	Région d'Yvoire (France) <i>Lieu à préciser</i>	DT	Christina Meissner-Denham ☎ 022 388 55 14
27 janvier 11h00	Journée mondiale des zones humides	Muséum d'histoire naturelle 1, route de Malagnou	DT	Christina Meissner-Denham ☎ 022 388 55 14
14 février 10h00	Conférence de presse annuelle de la police genevoise	Salle des Fiefs 2, rue de l'Hôtel-de-Ville	DI	Yvette Renard ☎ 022 327 25 53